

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL N° 43 du 24 Octobre 2019

Convocation : Du 16 Octobre 2019

Présents : Bernard FERRET, Maire, Gilles FORT et Sandra VICENTE Adjoints, Sébastien ALAUZET, Nicolas RAYNAL, Nicolas TRICHAUD, Patricia VELLARINO, Véréna VOARINO, Vincent CLASSINE, Caroline CANNATA, Grégory FABRE, Frédéric DELAFUENTE, Christine DURIEZ, Gérald SUAREZ, Corinne MALBERT.

Absent.e.s Excusé.e.s :

Secrétaire de Séance : Nicolas Raynal

Ouverture de la séance : 20h30

Procurations: Grégory FABRE à Gérald SUAREZ ; Corinne MALBERT à Sandra VICENTE ; Vincent CLASSINE à Bernard FERRET ; Patricia VELLARINO à Véréna VOARINO ; Frédéric DELAFUENTE à Sébastien ALAUZET

Approbation du dernier compte rendu. N° 42 du 26 Septembre 2019

Délibérations

1. APPROBATION DE LA REVISION LIBRE DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019

Déjà évoqué lors du conseil municipal n° 41.

Pour Senouillac la seule modification concerne l'enveloppe voirie qui est portée pour 2019 et 2020 à **49 641 € en investissement** ce qui devrait permettre de réaliser environ 86 500 € TTC de travaux à **5 000 € en fonctionnement**.

Il n'y a pas de correction pour les autres compétences.

Abstention	Pour	Contre
0	15	0

Suite au transfert de la compétence et lecture publique, une borne de lecture doit être installé à Senouillac.

2. TRANSFERT DE BIENS DE SECTIONS (Parcelle B 553) => Patus de Galdou.

Depuis que le projet a démarré (2016) les règles ont été modifiées.

La procédure consiste aujourd'hui à transférer le bien à la commune. C'est le Préfet qui va se prononcer ensuite sur demande conjointe du conseil municipal et de la moitié des membres de la section. (Article L.2411-11 du CGCT)

Si les conditions sont remplies, le Préfet prend automatiquement un arrêté de transfert. Dans les deux mois suivant cet arrêté, le Préfet porte l'arrêté de transfert à la connaissance du public (publication au Recueil des Actes Administratifs), le notifie à la commission syndicale et au maire de la commune aux fins d'affichage en mairie pendant une durée de deux mois.

Une fois que le Préfet aura prononcé le transfert des biens dans le patrimoine communal, la commune pourra en disposer, soit les conserver dans le patrimoine communal, ou en vendre certaines parties aux personnes intéressées.

Abstention	Pour	Contre
0	15	0

3. DECISION MODIFICATIVE budget Voirie (chaussée lotissements, création de fossés et pose de balises route de Laval)

Il avait été provisionné sur l'opération 271 au budget investissement : voirie et réseau drainage un montant de 64 000 € (dont 50 000 € pour la voirie des lotissements, 7 000€ pour du curage de fossés et 7 000 € pour la création du fossé au Palisses.

- Lors de la séance du conseil municipal du 25 juillet, après l'examen des quatre devis, le conseil municipal a retenu la proposition de travaux chiffrée à 63 585.00€ HT soit 76 302.00€ TTC, afin de réaliser les revêtements des deux lotissements en enrobé à chaud. Cette opération avait été prévue au budget pour un montant de 50 000 €. L'augmentation de crédits sera donc de 26 302.00 € et sera prise sur l'opération 273 (cheminement doux) comme évoqué lors du conseil de Juillet en questions diverses.
- Une demande de devis a été faite pour goudronner en bicouche ocre le piétonnier qui va de la mairie à la boulangerie : 4 640.46€ TTC (pour de la préparation, le reprofilage et le bicouche). Ce montant de 4 640,46€ TTC est également proposé à la délibération.
- Il est proposé au conseil d'utiliser les 7 000 € provisionnés pour l'entretien des fossés pour réaliser un ouvrage afin de réduire fortement le risque d'inondation sur la route de Laval en amont de la voie ferrée. Cela consisterait à ouvrir un fossé depuis la route de Laval vers un exutoire plus important sous la voie ferrée. Il est proposé un devis à 5 328€ TTC.
- la création du fossé aux Palisses est prise en charge par l'Agglomération dans le cadre du solde de clôture du syndicat Lezert vieulac. Il est proposé au conseil d'utiliser ces 7000 € ainsi que le solde restant de l'entretien des fossés soit environ 8 672 € à la pose de balises J 11 le long de la route de Laval une fois les travaux d'assainissement terminés de façon à protéger l'espace piétonnier. Il est demandé de faire réaliser d'autres devis.

Cet investissement (balises) pourra s'ajouter dans la liste des investissements pouvant être aidés dans le cadre des subventions "amendes de polices".

Il est demandé de garder un peu de souplesse au budget de façon à pouvoir réaliser un curage de fossé route de Ballarand et pour les imprévus.

Pour conclure il est proposé au vote un virement de 34 000€ de l'opération 273 (cheminement doux vers l'opération 271 (voirie communale) afin de pouvoir réaliser les points évoqués ci-dessus.

Abstention	Pour	Contre
0	15	0

4. RACCORDEMENTS RESEAU ASSAINISSEMENT SECTEUR LAVAL

Vu la délibération de la commune de Sénouillac n°12-2016-09 du 20 décembre 2016 instituant le montant de la PFAC à 5 000 € pour une construction neuve,

Considérant que la commune entreprend des travaux de réfection de réseaux et de voirie sur le secteur route de Laval,

Considérant la demande de raccordement au réseau de trois propriétaires sur les parcelles section B N° 1387 et 1385, la parcelle N° 1876 avec deux raccordements et la parcelle N° 909 qui jouxtent la dite route, Il est préférable d'anticiper les raccordements de ces 4 parcelles en vue de ne pas dégrader la voirie et les travaux nouvellement effectués, 5 branchements seront effectués.

Le coût de ces raccordements se monte à 975€/branchement sur les parcelles B n°1387, B n°1385 et B n°909. Sur la parcelle B n° 1876 un sera facturé 975€ et l'autre 1 350€

Le montant de ces travaux sera refacturé par titre aux propriétaires ayant demandé le raccordement et sera déduit de la PFAC (5000€/construction neuve) qui leur sera demandée à l'achèvement de la construction de maisons individuelles sur les parcelles citées précédemment.

Abstention	Pour	Contre
1	14	0

5. DELIBERATION MODIFICATIVE SITE INTERNET

Il y a lieu de créer l'opération n°275 « équipement informatique et numérique ».

En effet, lors de la conception du budget, il n'a pas été prévu la création d'un nouveau site internet.

Cette création est effective depuis octobre et afin de payer la facture du prestataire, il faut ouvrir l'opération et virer des crédits de l'opération 273 "cheminement piétonnier" d'un montant de 2 145€

Abstention	Pour	Contre
0	15	0

Décision du Maire/ validation de l'avenant sur le Lot N°1 discuté lors du dernier conseil

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux certains points ont été ajoutés ou ajustés. Cela engage des charges en plus mais aussi en moins.

Ex : En moins => Démolitions faites par nos agents, changement du type de revêtement, changement de fournisseur pour le mobilier urbain, diminution de longueur de mur en Gneiss, claustrât entourant les containers à verre à passer sur du végétal en partie,

En plus => Mur et réseaux (talus), revêtement en sol confort en périphérie des jeux enfants, deux ou trois arbres et bacs à fleurs.....

A ce jour un avenant a été validé pour un montant supplémentaire de 4 211€ HT soit 5 054€TTC

Compte rendu de réunion

Au vu des chantiers en cours et des investissements conséquents réalisés et restants encore à réaliser, il est fait un point comptable du budget investissement communal. L'analyse faite permet de voir que le budget primitif est bien respecté et devrait correspondre aux prévisions.

- **la fibre optique**

Réunion organisée par le Département et l'Agglo et SFR détenteur du marché.

Le découpage du phasage pour les 3 années à venir ne correspondra pas forcément aux limites communales.

Ont été priorisées (2020) les zones les plus éloignées et ne bénéficiant que de peu de débit plus le secteur zone artisanale Brens, Montans, un peu Cadalen.

Ont été mis en fin de programme (2022) les grandes villes et leurs périphéries Rabastens, Lisles, Graulhet et Gaillac (dont en périphérie : Senouillac, Fayssac, Rivières, une partie de Labastide)

Entre les deux (2021) tout le reste.

Autres infos: seront utilisés l'ensemble des supports de réseaux existants (fourreaux, poteaux télécom et même EDF).

Chaque maison, même la plus éloignée sera desservie.

Une prise sera amenée à la limite de chaque propriété, à charge de chaque opérateur de faire la jonction jusqu'à la prise intérieure.

Tout opérateur pourra intervenir, pas de monopole de SFR pour les abonnements.

Les collectivités seront sollicitées afin de faciliter les opérations (faire en sorte qu'un élagage soit réalisé, c'est aux propriétaires de faire les travaux)

L'adressage des communes est quasiment indispensable afin de bien matérialiser chaque point de livraison.

- **Compte rendu de chantier travaux centre bourg**

Le planning est respecté.

Le city est installé et l'aire de jeux doit être installée semaine 44.

L'implantation des jeux enfants sera un peu modifiée en raison des arbres (plan présenté)

Le positionnement de la table de pique-nique a été légèrement décalé de façon à ne pas trop empiéter sur l'espace des micocouliers. Les 2 bancs prévus devant l'espace jeux "pourraient" passer à l'intérieur. Il est prévu de stocker pour l'instant la table de ping-pong, l'emplacement sera choisi par la suite une fois les espaces bien définis.

Les prises électriques et bornes marché sont posées et fonctionnent. L'éclairage public devrait être mis en fonction semaine 45. Les poteaux d'éclairage du parking sont fixés et en état de marche. Les spots qui éclairent l'église sont également posés et fonctionnent. L'éclairage du city sera retardé suite à une erreur sur la commande des poteaux.

- **Travaux de Voirie**

Les deux lotissements sont terminés, des petits compléments ont été réalisés, à savoir quelques mises à la côte supplémentaires de quelques tampons. Le Syndicat de l'Eau en a profité pour changer aussi quelques bouches à clefs au lotissement des Cerisiers. Découverte d'un regard d'égout et d'un pluvial enfouis sous l'ancien goudron.

Changement des grilles coupe eau par des grilles plus larges, il était prévu de les conserver, mais elles n'ont pas résistées aux travaux. Un hydro curage a été demandé et réalisé par la société « Colas » sur l'ensemble des réseaux concernés par les travaux.

Travaux de point à temps sur voirie

De l'enrobé à froid a été commandé et livré=> Nos deux agents ont commencé la campagne de bouchage des nids de poules (quand il ne pleut pas).

Entretien des fossés "mère"

Normalement ils doivent être tous réalisés avant les pluies ! Et surtout avant que les agriculteurs fassent leur semis.

- **Chantier route de Laval**

Le chantier avance correctement, les travaux sont maintenant au niveau du 841 route de Laval.

Le passage au niveau du bassin de rétention s'est terminé sans encombre, le bassin a été partiellement comblé (il ne devrait pas y rester d'eau) et les pentes seront moins abruptes ce qui permettra de ne pas y mettre de grillage. Cela facilitera l'entretien. La société LACLAU a proposé d'étudier le changement de côté de l'implantation du réseau d'assainissement ainsi que le piétonnier sur la partie haute (De la voie ferrée vers la route de Lincarque). Il y aura plus de traversée de route, mais moins de ponts à refaire. Il apparaîtrait une moins-value de 7 448 € HT. Une partie de cette moins-value pourrait être affectée à la réfection du carrefour (tourne à gauche) de la route de Lincarque et de la route de Laval. (Avec busage et tête de pont : déjà évoqué en conseil)

5 branchements eaux usées pour trois propriétaires seront réalisés sur la partie en aval de la voie ferrée, ainsi que deux raccordements eau potable. Travaux à la charge des propriétaires.

Tout ceci en anticipation afin d'éviter d'avoir à ouvrir le piétonnier par la suite.

Les travaux de mise aux normes pour le pluvial non conforme de deux administrés sont terminés, payés par leur soin à l'entrepreneur. Il ne reste plus qu'à attendre le reversement de l'aide de l'Agence de l'Eau (50% du HT) pour la restituer à ces personnes.

Il a été aussi proposé de mettre des regards de visite sur le drain tous les 100 m. Les anciens tampons en fonte de l'assainissement pourront être réutilisés pour cela.

Il a été demandé un devis pour des balises J 11 à poser à chaque sortie de maison ou chemin susceptible de traverser le piétonnier. Une trentaine environ soit 60 balises.

Ces balises restent nécessaires pour que la circulation ou le croisement ne se fasse pas à terme sur la bande drainante ou même directement sur la bande piétonnière.

- **Travaux maison "Carrié".**

Démolition terminée, la reprise des travaux avec la pose des rails pour le « placoplâtre » à l'étage a eu lieu la semaine 39. La semaine 40 pose des gaines et tuyaux pour le chauffage et le chauffe-eau thermodynamique par Acel Energie.

Semaine 41 les électriciens de la Société AG+ ont démarré la pose des réseaux électriques.

La semaine 42 reprise du plaquiste sur la partie haute et intervention des plombiers pour la salle de bain à l'étage et la cuisine au RDC (toujours AG+)

- **Aménagement de l'espace monument aux morts**

Le chantier du piétonnier de la côte des ânes ayant démarré, la terre végétale décapée a été utilisée dans les espaces manquants sur le chantier de l'aménagement du village (Micocouliers, dessus du stade, devant mairie..) cela viendra en déduction de ce que devait nous fournir le paysagiste.

De la terre a été aussi déposée sur l'espace autour du monument aux morts afin de remodeler ce lieu maintenant ouvert au public. Les vieux rosiers ont été arrachés mais gardés aux ateliers et arrosés. Ils seront remis en bord du parking. Le sol a été nivelé et le semis effectué par nos agents.

Le plan Ad'ap prévoyait un accès jusqu'au pied de l'édifice, avec la pose de dalles alvéolées comme celles posées au cimetière.

Il est proposé au choix du conseil de profiter de cet aménagement pour continuer la pose de dalles alvéolées autour du monument afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès à la vue et à l'éventuelle pose de la table d'orientation.

Un devis est proposé pour 389 € TTC pour les dalles alvéolées, la gravette est fournie par Colas et le tout posé par nos agents. (14 pour et une abstention).

- **Cheminement doux de la mairie à la boulangerie**

Depuis que les nouveaux trottoirs sont terminés, de nombreux administrés ont demandé si l'on pouvait continuer l'espace piétonnier jusqu'à la boulangerie en bicouche ocre. Il faut constater que le revêtement actuel n'est pas très approprié à la marche et encore moins pour un fauteuil ou une personne âgée. Un devis pour la pose d'un bicouche ocre est en attente. : Proposition validée par le conseil.

- **Photovoltaïque**

Notre installation 9Kwc est en production autoconsommation uniquement depuis mercredi 16 Octobre, le tableau d'affichage a été installé, il ne demande plus qu'à être mis en service. Enedis effectuera le branchement/raccordement de la partie des 30Kwc destinés à la vente qui sera mis en service le 5 novembre.

- **Radars**

Les dépassements de vitesse dans les zones sensibles, souvent en secteur urbain ou périurbain, font l'objet de plaintes de riverains de nombreuses communes. Afin de permettre aux municipalités de disposer d'éléments leur permettant de mettre en place des mesures adaptées, mais aussi de pouvoir les justifier auprès des élus et des usagers, le bureau sécurité routière (BSR) de la DDT offre la possibilité de bénéficier, sur simple demande, pour une durée d'un mois en règle générale, du prêt de PIV.

Le BSR supervise la pose et la dépose de ces dispositifs et réalise ensuite l'exploitation des données recueillies qu'il restitue aux demandeurs sous forme d'un document de synthèse. La mise à disposition de ces matériels est entièrement gratuite.

Il s'agit d'indicateur de vitesse (PIV), appareil mobile équipé d'un logiciel de communication et d'exploitation de données. Le PIV a une double fonction. Il permet d'une part d'informer les conducteurs sur les vitesses, et d'autre part de recueillir différentes données facilement exploitables. Cet appareil enregistre notamment les vitesses pratiquées et effectue des mesures sur les variations du trafic routier, aux différentes heures de la journée, mais aussi selon les jours de la semaine.

Ce prêt est également consenti auprès de nos communes voisines, Senouillac assurant la fabrication du support mutualisé.

- **Restaurant scolaire mutualisé**

Le dossier suit son cours, une réunion a eu lieu la semaine dernière pour refaire à nouveau un point sur les investissements, il a été présenté à l'élue de bassin responsable des investissements. La directrice du pôle service à la population de l'agglomération se charge de prendre rendez-vous pour une présentation auprès du Président de l'agglomération. Pour ce qui est de la fourniture des repas pour l'école de Senouillac et dans l'attente de la finalisation du projet, la société Ansamble peut assurer une livraison avec le prêt d'un four et la formation d'un agent jusqu'à la date nécessaire dès la rentrée de janvier.

- **Déroulement des cérémonies du 11 novembre :**

10h 30 : rassemblement devant la mairie puis déambulation jusqu'au monument aux morts pour y déposer une gerbe. Vin d'honneur offert par la municipalité et remise des attestations de recensement aux jeunes inscrits sur la liste 2019.

- **Cimetière**

La mairie continue à recueillir les informations sur les concessions de cimetière. Une réflexion est engagée quant à une procédure de reprise de concessions échues et/ou à l'état d'abandon.

A 23 h 30, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.

Prochain conseil municipal le Jeudi 28 Novembre 2019 à 20h30

Bernard FERRET	Gilles FORT	Sandra VICENTE	Patricia VELLARINO Procuration à Véréna VOARINO	Nicolas RAYNAL
Véréna VOARINO	Grégory FABRE Procuration à Gérald SUAREZ	Christine DURIEZ	Vincent CLASSINE Procuration à Bernard FERRET	Nicolas TRICHAUD
Corinne MALBERT Procuration à Sandra VICENTE	Gérald SUAREZ	Caroline CANNATA	Sébastien ALAUZET	Frédéric DE LA FUENTE Procuration à Sébastien ALAUZET